

Annonces légales publiées sur www.lagazettefrance.fr du 23/09/2025 au 25/09/2025

AUTRE DÉCISION

(Jugement du 09/09/2025)

SAS VGAS SUD-EST, 135 Avenue Victoire, 13790 Rousset, RCS AIX-EN-PROVENCE 824 901 623. Station-service Multi-énergies. Jugement du tribunal de commerce d'Aix-en-Provence prononçant en date du 09 Septembre 2025 ouvrant une procédure de redressement judiciaire. Fixant provisoirement la date de cessation des paiements au 1er Septembre 2025. Désignant en qualité d'administrateur la Selarl Anasta prise en la personne de Maître Vincent Gillibert 2, rue Mahatma Gandhi, Espace Beauvalle, Bât a, 13097 Aix-en-Provence avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion et en qualité de mandataire judiciaire la sas les mandataires mission conduite par Maître Vincent de carrière 30 avenue Malacrida, Bât E, Aix Métropole, Cs 10730, 13617 Aix-en-Provence .. Les déclarations de créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

<https://www.lagazettefrance.fr/annonce-legale/20250922235526-888891-000060440715> - 23/09/2025 - 5906JAL20250000000717

AUTRE DÉCISION

(Jugement du 22/09/2025)

SAS VALEGE DISTRIBUTION, 71 Avenue de Wagram, 75017 Paris, RCS PARIS 424 814 184. Vente de lingerie et accessoires de mode. Le Tribunal des Activités Économiques de Paris a prononcé en date du 22/09/2025 l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. A désigné en qualité d'administrateur la Selarl P2g en la personne de Me Céline Pelzer 7 boulevard du Montparnasse 75006 Paris et la Selarl Ascagne Aj en la personne de Me Julie Lavoit 25 bis rue Jasmin 75016 Paris,, avec pour mission : de surveiller et en qualité de mandataire judiciaire la SCP Btsg en la personne de Me Stéphane Gorrias 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine et la Selarl Guigon associates en la personne de Me Pierre-Adrien Guigon 9 rue du Mont Thabor 75001 Paris, et a ouvert une période d'observation expirant le 22/03/2026.. Les déclarations de créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

<https://www.lagazettefrance.fr/annonce-legale/20250924235505-912819-000088573402> - 25/09/2025 - 5906JAL20250000000757